

UN TREMPLIN POUR ELLES

Charte du Bénéficiaire

Rappel de l'objet social

« *Un Tremplin pour Elles* » a pour but **d'accompagner les femmes de plus de 18 ans, sans emploi depuis plus de 6 mois, dans leur recherche d'emploi et/ou redéfinition de leur projet professionnel.**

Toutes les activités de services proposées permettent :

- **D'INTEGRER** : Pour sortir de l'isolement par des activités au sein d'ateliers simples et gratuits
- **DE CONSEILLER** : Dans des domaines divers concernant la réalisation d'un CV, la préparation d'entretiens...
- **DE PARTAGER** : Les connaissances et compétences acquises professionnellement par des échanges d'idées, des débats et des activités de cohésion.
- **D'AIDER** : Il s'agit d'assister ceux qui le souhaitent dans la création de leur projet professionnel

Dans une ambiance la plus conviviale possible, l'idée est que petit à petit, l'accompagnement permette un retour à l'emploi rapide.

Tout membre adhérent accompagné entend accepter la présente charte qui définit les engagements aux valeurs communes et approuver les statuts de l'association.

Critères d'éligibilité

Pour devenir bénéficiaire de l'association, il faut adhérer à la présente charte et s'acquitter de la cotisation dont le montant pour 2019 est de 15 euros

Les demandes d'adhésion sont formulées par écrit formulaire papier ou voie électronique puis validées au bureau qui a charge de vérifier si les candidatures répondent aux statuts

Toutes les activités sont animées par des bénévoles, membres ou pas du conseil d'administration et le bénéficiaire accepte le type et la fréquence de suivi proposés.

L'impossibilité d'assister à une activité à laquelle l'adhérent est inscrit doit être signalée au bénévole afin que la séance soit adaptée en conséquence et au minimum 48 h à l'avance.

Ceci doit participer à créer un respect, une solidarité, un esprit d'entraide et de convivialité entre tous les membres, ce qui est le cœur de l'association

Engagement aux valeurs communes

- Solidarité/partage
- Respect
- Professionnalisme
- Privilégier l'intérêt général
- Implication
- Engagement
- Confidentialité
- Confiance
- Éthique

Charte de l'adhérent accompagné

• **Être en recherche d'emploi selon les règles définies par l'association, à savoir femme de +50 ans à la recherche depuis plus de 6 mois et femmes de plus de 18 ans sans diplôme à la recherche depuis plus de 6 mois.**

- Avoir réglé sa cotisation
- Respecter ses engagements et notamment les horaires aux ateliers individuels ou collectifs auxquels il s'est inscrit, le cas échéant le bureau peut décider de l'exclure de l'accompagnement.
- Informer l'association de l'obtention d'un emploi
- Prévenir l'association de votre volonté de mettre fin à l'accompagnement et des raisons de cette décision.

Quand vous vous engagez, l'association s'engage aussi à

- Vous accompagner dans votre recherche d'emploi
- Vous tenir informée des ateliers individuels et collectifs organisés par l'association
- Organiser un entretien bilan à la fin de l'accompagnement

La démarche de l'association ne constitue en aucun cas une garantie de résultats

Signature

A

le

Nom

Qualité : Adhérent accompagné